

ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A . A . R . C . A .

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

2017-1

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 28/12/2016

A 18h0, Jacques Cévest, président, ouvre la séance en remerciant Monsieur Maxit, Maire de la Chapelle d'être présent et d'avoir mis la salle à notre disposition, M Bernard Hugon, président de la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance) et M Franck Miotello, responsable du domaine skiable de leur présence. Il remercie aussi M Bernard Auzou, journaliste au Dauphiné Libéré pour sa fidèle présence et son travail au quotidien pour l'information des résidents. M JL Roger devrait nous rejoindre en cours d'AG.

Excuses : Il présente les excuses des membres du CA, des adhérents qui sont retenus chez eux, pas forcément à cause du manque de neige et des membres de l'Association des Résidents de Châtel qui tiennent leur AG en ce moment même.

L'assemblée accepte que l'ordre du jour soit modifié pour permettre à B Hugon et F Miotello d'intervenir au début avant de rejoindre les résidents de Châtel.

Secrétaire de séance : Dominique Delandre

Intervention de Bernard Hugon, également président de la SETT (Torgon) et directeur de la SAEM (Châtel) et de Franck Miotello.



De gauche à droite :

Franck Miotello, Bernard Hugon, Jacques Cévest, Bernard Maxit

C'est un affermage qui a été conclu avec la mairie de la Chapelle. La SELDA est chargée pour 12 ans de l'exploitation totale du domaine (à l'exclusion du domaine nordique et des navettes). Tout le personnel a été repris. Le fonctionnement et les règles seront harmonisés avec les autres structures en termes d'horaires, d'image et de comportement au travail : « le patron, c'est le client » ajoute B Hugon, « on dit bonjour, on est poli, on ne boit pas et ne fume pas sur les pistes ».

Franck Miotello se présente. Mauriennais d'origine, il a une expérience de trente ans dans la gestion de plusieurs domaines skiables. Il apportera son expérience et des innovations et se sent parfaitement en phase avec B Hugon. Ses premières actions ont été en direction de la formation du personnel. Si la neige n'est pas là et si les conditions ne permettent guère la fabrication de neige artificielle en altitude (inversion des températures depuis un mois), l'équipe ne reste pas inactive et essaie d'y pallier. Le Dahu est ouvert et bien enneigé. La télécabine de la Panthiaz est assez fréquentée permettant l'accès aux restaurants d'altitude. Le télésiège du Crêt-Béni par contre sera arrêté jusqu'à l'ouverture des pistes car il n'est pas assez fréquenté. Le retour du froid doit permettre d'enneiger artificiellement « le mur » dans les prochains jours.



Public réduit cette année à l'AG de l'AARCA !

Bernard Hugon explique que ce regroupement est un gage de cohérence entre les trois domaines en termes de stratégie, d'horaires et de liaisons. La Chapelle a vocation à être la véritable entrée de ce nouveau domaine. Les skieurs seront invités à laisser leur véhicule à la Panthiaz pour y accéder et aller jusqu'aux Rochassons ou à Avoriaz, redécouvrant ainsi ce côté du domaine pas assez fréquenté qui devrait ainsi être revalorisé. Le forfait Evasion a été abandonné et remplacé par le forfait Liberté permettant ainsi l'accès au domaine du Linga grâce à la liaison inter-domaine inaugurée en janvier 2015. L'accès à Champoussin, peu utilisé a été abandonné, la limite accessible est le bas du télésiège du Corbeau.

A son avis, le forfait « La Chapelle/Torgon » seul n'est pas viable car il n'offre pas assez de garantie et de diversité sur l'ensemble de la saison, mais il a été maintenu cette année. Son avenir sera débattu pour l'année prochaine.

La remise de 25% accordée pour la vente en présaison, est maintenue jusqu'au 10 février uniquement pour les adhérents de l'AARCA grâce à une convention. La SELDA souhaite en effet avoir un interlocuteur unique dans ce domaine.

Suite à une question dans la salle, B Hugon exhorte les résidents à acheter leur forfait à la Chapelle, même s'ils vont skier à Châtel ou à Avoriaz, une partie de la somme versée restant acquise à la Chapelle et participant donc à l'équilibre du budget.

Concernant les investissements, des projets existent, plus ou moins avancés, pour fluidifier les parcours entre Torgon et Super-Châtel notamment (doublement ou remplacement des remontées Tour de Don, Onnaz, Chaux-Longe, Conches et Chermillon) ainsi que création d'une zone débutants entre la Tête du Tronchet et la bosse des Contrebandiers avec installation d'un télésiège. Le restaurant « Panoramic » a rouvert, repris par Jean-Louis Roger. Ces projets demandent des investissements qu'il faut amortir, comme la SAEM amortit en ce moment les investissements colossaux de ces dernières années. De plus, il faut négocier les autorisations avec les autorités suisses qui ont un fonctionnement différent du nôtre. Par exemple, le canton du Valais veut diviser par 6 le nombre d'exploitants de remontées mécaniques par des fermetures de stations isolées ou regroupements et est prêt à participer au financement. Heureusement Torgon est déjà en état de regroupement avec Châtel et donc considéré comme viable.

La liaison entre le Crêt-Béni et la Panthiaz sera étudiée. B Maxit en parlera tout à l'heure.

Suite à la question d'un adhérent, F Miotello va étudier la possibilité de proposer du ski nocturne au Dahu. Actuellement, la piste est réservée le soir à l'entraînement des ski-clubs.

D'ores et déjà une amélioration de la sécurité a été apportée au télésiège du Crêt-Béni avec l'installation de barres anti glissement pour les jeunes enfants. La sécurité est une priorité absolue de la société.

« Nous sommes à votre écoute (par l'intermédiaire de votre association), cela ne veut pas dire que nous pourrons toujours répondre positivement à vos demandes ».

Il conclut en souhaitant de bonnes fêtes à tous en disant faire le maximum pour offrir les meilleures conditions dès que la neige sera là.

Le président le remercie ainsi que M Miotello pour la présentation de toutes ces informations.

M Miotello reste à notre disposition pour tout renseignement et peut être rencontré au Crêt Béni.

Du nouveau à la tête du domaine skiable



Bernard Hugon, président



Franck Miotello, responsable du domaine

Rapport moral du président de l'AARCA

« J'ai promis de faire court, mais j'espère que nous pourrons débattre ensuite de mes propos, car je ne suis que votre représentant.

Suite à des remarques d'adhérents, il m'a semblé important de revenir sur ce à quoi nous servons.

A quoi servons-nous ?

Bien sûr pas seulement à informer les adhérents bien que ce soit une bonne partie de notre activité. Mais même pour ça, il ne suffit pas de consulter infoval74 et de lire le Dauphiné. Nous apportons des informations ou analyses différentes issues de nos relations avec les autres associations des Alpes et les deux fédérations de résidents.

Quand on préside une association, il faut toujours être sûr d'être en phase avec ses statuts. C'est pourquoi je les ai relus. Que disent-ils ?

« L'AARCA a pour but :

- de faciliter l'établissement de relations amicales entre résidents (ce n'est sans doute pas ce que nous faisons le mieux)

- d'intéresser les résidents à la vie locale et régionale

- d'appuyer toutes les initiatives, notamment celles des autorités locales, départementales et régionales, susceptibles d'assurer le développement harmonieux de la commune et d'accroître sa renommée

- d'animer ou de soutenir les actions visant à améliorer la qualité de la vie à La Chapelle d'Abondance, à protéger l'environnement, la nature et le cadre de vie. A cet effet, présenter aux autorités compétentes toute proposition ou toute opposition visant à favoriser les principes exprimés ci-avant

- d'exprimer les suggestions des résidents et de représenter leurs intérêts»....

Il me semble que c'est tout ce que nous faisons, ... plus ou moins selon les domaines.

Nos actions de l'année sont parfaitement dans cet esprit ou il faut nous le dire. Il me semble que certaines des idées que nous avons avancées, il y a longtemps déjà, sont devenues des réalités : la sécurisation de la traversée du village, les sentiers en bord de Dranse, et ...le regroupement des domaines skiables de la Chapelle et Châtel.

Nous avons donc répondu favorablement à l'invitation de M le Maire de participer activement à l'élaboration du PLU, je l'en remercie. Ayant dans sa commune la seule association agréée de la vallée, il eut été dommage qu'il s'en prive.

Si nous ne représentons guère plus de 10% des résidents, certains élus n'en représentent pas beaucoup plus et cela ne retire rien à leur légitimité. Représenter les 10% des résidents les plus intéressés par la vie locale et être la seule association reconnue compétente en urbanisme par le préfet nous donne cette légitimité. Je m'en contente .

Nous participons, et comptons continuer à participer à la vie locale, dans l'esprit qui est le nôtre, un esprit constructif et ouvert, une force de proposition.

Nous ne nous intéressons pas qu'au tourisme, aux fleurs, aux pistes de ski et aux résidences secondaires. L'avenir de ce village nous intéresse dans toutes ses composantes parce que nous ne voulons pas un village composé uniquement de résidences secondaires, mais un village qui vit toute l'année, où les jeunes peuvent s'installer, où les travailleurs saisonniers ne logent pas dans des camions, où les artisans peuvent s'installer et travailler sur place, où les agriculteurs vont disposer des terres nécessaires à leur activité.

C'est un équilibre à trouver. Le PLU en est l'instrument principal, bien sûr en cohérence avec le SCOT du Chablais et les lois, SRU, ALUR et NOTRe qui demandent notamment de réduire de moitié la consommation d'espace agricole, ce qui est contradictoire avec plusieurs objectifs que je viens

d'énoncer et 2demandera au Conseil Municipal des arbitrages difficiles.

Il nous faudra donc, nous aussi les résidents, être raisonnables dans nos demandes. Bien sûr, nous ne voudrions que de jolis petits chalets en bois avec de grands espaces verdoyants autour, garder la Chapelle telle qu'elle est, voire mieux...mais alors, adieu les jeunes, les artisans, l'accueil décent des saisonnierset des résidents et touristes ordinaires.

Avec votre accord nous défendrons quelques points qui nous intéressent plus particulièrement:

- La pérennité des activités agricoles, commerciales et artisanales et des espaces naturels

- La possibilité de construire des logements intermédiaires

- La pérennité des domaines skiables, alpin et nordique et leur future liaison

- La qualité architecturale du bâti.

Je n'ai rien vu de contraire jusque-là ans les travaux en cours.

Enfin, pour l'AARCA, je souhaite qu'un nombre croissant de personnes participe pour dynamiser notre action : pour les activités qui créent les liens, le concours-photo que nous souhaitons relancer, le site Internet et l'urbanisme et je remercie d'autant plus ceux qui se sont investis dans ces domaines.

Vote: Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport d'activité 2016

Une seule sortie ski dans les Portes du Soleil en février, pas de sortie raquettes, aucune inscription à la randonnée gourmande pour laquelle j'avais réservé la totalité d'une ferme d'alpage...La partie activités conviviales de l'année est vite résumée et certainement pas satisfaisante.

L'essentiel de notre activité reste donc l'information et cette année la participation aux réunions du PLU. L'AARCA a été représentée à toutes les réunions par des administrateurs qui ne sont pas présents à l'AG mais le sont à d'autres moments de l'année.

M le Maire me reçoit toujours à ma demande plusieurs fois par an, et souvent de façon impromptue, pour évoquer les actions et dossiers en cours et je l'en remercie.

J'ai repris modestement la mise à jour de notre site Internet. Il nous manque le webmaster actif que je ne suis pas. Nous avons édité 4 bulletins trimestriels et une information aussi régulière que possible par la messagerie (je vous encourage toujours à vous y inscrire) c'est au minimum un message par mois et plus en saison.

Le bulletin papier continuera à être expédié par la poste à ceux qui le souhaitent. De 350, nous sommes passés à 60, ce qui facilite mon travail.

Votre association a participé aux travaux des deux fédérations, départementale et nationale des résidents de montagne, et notamment sur le devenir et la rénovation des résidences secondaires et le long accouchement de la loi Montagne.

VOTE : Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier de la trésorière Isabelle Mougin

(en son absence, c'est J Cévost qui présente le rapport)

	Dépenses	Recettes	
Adhésions FARSM et FESM74	60,00	1 585,00	Adhésions
Abonnements presse et internet	289,00	80,21	Intérêts
Impressions, affranchissements	255,48		
Déplacements, représentations	182,31		
Convivialité, gerbe	181,94		
Assurance, frais bancaires	239,88		
Parrainage	<u>200,00</u>		
Total	1 408,61	1 665,21	
Résultat 2016	256,60		

Bilan : au 31/12/2015	9 803,74
Résultat 2016	<u>256,60</u>
Bilan au 31/12/2016	10 060,34

Soit :	CCP	1 179,90
	Livret	8 880,44
Bilan au 31/12/2016		10 060,34

Rapport du vérificateur aux comptes

En l'absence des vérificateurs désignés, c'est M Haustrate qui a vérifié les comptes avant l'AG.

Alain Haustrate certifie la régularité des écritures et dit qu'il n'a décelé aucune anomalie dans les comptes et les relevés.

Il propose d'approuver les comptes de Mme Mougin. Le président la remercie pour son travail pendant ces 5 années et lui souhaite bonne continuation puisqu'elle quitte la Chapelle et l'AARCA.

VOTE : Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2017 est inspiré des comptes 2016. La baisse des dépenses d'impression, d'assurance et d'affranchissement permet de réduire les dépenses proportionnellement aux recettes. Le président demande l'autorisation d'y inscrire des dépenses de transport pour se rendre aux réunions tenues en dehors des périodes de vacances et un soutien de 200€ à l'équipe qui nous représentera au

Wintertrail d'Oxfam. Les réserves permettent une légère ponction et donc de ne pas augmenter les cotisations.

Cotisation 2017: Il est proposé de maintenir le montant de l'adhésion à 15€.

Pas d'objection.

Election des vérificateurs aux comptes pour 2016

VOTE : MM Jean-Marie DOUAL et François TESTU sont élus à l'unanimité.

Election du tiers sortant

Rappel: Le Conseil d'Administration de 11 membres est renouvelé chaque année par tiers. Les membres élus en 2013 sont sortants: Mmes Berthoux, Clament et M Ballarini. D'autre part Mme Mougin Isabelle ne poursuit pas son mandat.

Bruno Ballarini sollicite un nouveau mandat et nous avons reçu 2 candidatures : M Dominique Delandre (Les Chalets de Marie) et Alain Haustrate (Les Contamines). (Les deux candidats se présentent).

Un poste étant toujours vacant, le président lance un appel à candidatures, et notamment aux dames, le remplacement de 3 dames par deux messieurs mettant à mal la parité que nous avons connue un temps. Aucune candidature nouvelle n'étant proposée, les 3 candidats sont élus à main levée, à l'unanimité.

Arrivée de JL Roger, président de l'Office de Tourisme.

Activités 2017

Sorties ski Portes du Soleil à la journée, en principe le jeudi début mars et pendant les vacances de février si nous trouvons un accompagnateur.

Alain Haustrate pourra accompagner des randonnées raquettes quand il sera présent

Les randonnées d'été seront proposées en fonction des possibilités d'accompagnement.

Urbanisme et information:

Vous recevrez comme chaque année 3 ou 4 bulletins d'information plus les informations ponctuelles par la liste de diffusion par courriel. Toute information ou photos que vous pourriez nous envoyer nous aidera à les alimenter. Tout est disponible en permanence sur le site Internet dont les infos sur le PLU. L'accès aux informations courantes se fait avec un mot de passe qui sera changé en mars. En cas de besoin, le demander par le bouton « contact » du site ou à : info@aarca74.com

Communiquez-nous vos modifications d'adresse si vous en changez et l'adresse du nouveau propriétaire si vous vendez votre résidence. Cette année sera aussi l'occasion de renouveler en mars notre enquête de fréquentation et de satisfaction, ce que nous n'avons

pas pu faire l'an passé. Répondez-y en nombre et diffusez-la autour de vous. Elle apporte de précieux renseignements (anonymes) sur les habitudes et souhaits des résidents secondaires.

Nous continuerons à apporter notre aide au Wintertrail Oxfam et à soutenir une équipe (celle des résidents : « Les Picsous, le racket, ça nous connaît »). Vous pouvez aussi la soutenir à titre personnel. Oxfam étant reconnue d'utilité publique, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de votre don de vos impôts.

Vous pouvez aussi donner un coup de main comme bénévoles les 5 et 6 mars, ce sera une bonne façon de montrer notre présence active dans la vallée.

Un groupe de l'AARCA est déjà constitué, venez nous rejoindre : attention il faut s'enregistrer à l'avance sur le site :

<http://oxfamwintertrail.fr/fr/evenement>

Prévenez-moi afin de constituer une équipe conviviale



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale statutaire est close à 19h.

Intervention de M Le Maire

M Maxit souhaite la bienvenue à la salle et remercie l'AARCA de lui donner la parole. En réponse à une petite pique humoristique du président de l'AARCA, il précise que le conseil municipal ne fonctionne pas sous le joug de l'AARCA et a aussi parfois des idées. La nouvelle communauté de communes comprenant la 2CVA et la communauté de communes d'Évian s'appellera la CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance). Elle regroupera 22 communes et 38 000 habitants. Beaucoup de choses restent à régler.

Pour les remontées mécaniques, la régie intéressée avec CALD a été prolongée d'un an pour permettre d'affiner le règlement de consultation pour un affermage. C'est la SAEM de Châtel qui a été choisie parmi les 3 candidats pour la qualité de son offre financière et la cohérence du dossier. Le domaine nordique et les navettes sont attribués séparément pour un an (le prestataire pour les navettes est la société Gagneux, celui du domaine nordique sera désigné le 9 janvier).

Le début de l'affermage a dû être retardé au 10/11 à cause d'un recours de CALD (qui a été débouté).

Les projets concernant les domaines skiables constituent des UTN (unités touristiques nouvelles) et doivent donc être compatibles avec le SCOT du Chablais et inscrites au PLU, ce qui confère une importance nouvelle à ce document d'urbanisme. Ce sera le cas de la liaison entre le Crêt-Béni et la Panthiaz. Il confirme l'intérêt d'acheter les forfaits à la Chapelle car 23% reste acquis au vendeur.

Concernant le PLU, M le Maire précise l'état d'avancement. L'état des lieux a été réalisé début 2016 et le PADD a été validé en conseil municipal la semaine dernière et sera présenté à la population le 12 janvier 2017. La délimitation de l'enveloppe urbaine, limite future des espaces constructibles, dépend plus des ordinateurs et des bureaux d'étude que de la volonté des élus. Une fois retirées les « dents creuses » restant dans l'enveloppe actuelle, le SCOT ne permettra que 3,4ha de zone urbanisable nouvelle. La commune comprend 55% de sa surface en espace protégé (Mont de Grange et Cornettes de Bise), ce qui est considérable. Le PLU devra permettre la mixité sociale et donc la construction de logements dits sociaux (la Chapelle en a déjà construit 8 ces dernières années). Il faudra aussi faire place à l'accession à la propriété.

C'est un nouveau mode de pensée, on ne peut plus répondre à la demande des propriétaires. La durée de vie du plan est aussi plus courte. On ne planifie pas à long terme, les espaces constructibles auront donc vocation à être construits rapidement. Une politique fiscale incitative est possible pour inciter les propriétaires à mettre ces biens sur le marché.

La fin de la révision du SCOT étant prévue pour 2018, il faudra peut-être y apporter quelques retouches à ce moment-là.

Réponses aux questions de l'assemblée :

Il est bien prévu de continuer les trottoirs jusqu'à la fruitière et même jusqu'à la Panthiaz. Seules les incertitudes budgétaires et la baisse des dotations risquent de retarder l'opération qui devrait cependant être réalisée entre 2018 et la fin du mandat.

Le travail de dénomination des rues a été réalisé, il reste à terminer la procédure.

Le plan d'installation de containers enterrés pour la collecte sélective des déchets ménagers est validé mais le syndicat ayant compétence actuellement doit être dissout au 1^{er} janvier et la compétence reprise par la CCPEVA, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre malgré tout nous avons espoir qu'elle intervienne courant 2017. Il reste à valider le point de collecte des Contamines/Bakoua.

La traversée des Contamines au niveau du Caribou par la piste de ski de fond doit être maintenue. Il

semble qu'il existe une servitude. C'est un point à clarifier dans le PLU.

L'ancienne poste a toujours vocation à (re)devenir la mairie. L'ancienne école élémentaire devra conserver sa qualité architecturale. Elle pourrait abriter des salles de réunion et des logements pour saisonniers, voire un local médical (un nouveau médecin, le Dr I Maxit vient de s'installer avec le Dr Marcou). Le distributeur de billets sera en service début janvier grâce à l'action de la commune.

L'arrivée de la fibre optique est programmée mais le dossier technique est à affiner.

Au sujet des dépôts de matériaux en entrée de village, M le Maire confirme que ce point a été abordé en réunion de PLU.

Jacques Cévest pense qu'une nouvelle action en direction de la préfecture serait vouée à l'échec, le préfet a déjà répondu: l'installation a précédé les règles qui l'interdisent, il ne peut pas y avoir d'interdiction rétroactive. Le nouveau PLU pourra peut-être résoudre ce problème de sécurité publique.

Un résident habitant sur place explique que les tas ont été déplacés mais pas diminués. Le risque demeure en cas de crue. De plus, il semble que l'entreprise procède à l'enfouissement de résidus de bitume, ce qui est interdit.

Intervention de Jean-Louis Roger, président de l'Office de Tourisme

A trois jours de la fin de l'année, le président et le personnel de l'Office ne connaissent pas encore leur mode de fonctionnement en janvier 2017. Ce qui est certain, c'est la fin de la compétence communale reprise par la communauté de communes. L'office de la Chapelle est atypique en ce sens qu'il est classé en 2^{ème} catégorie et ne peut donc pas prétendre garder son indépendance, comme Châtel qui est en première catégorie, mais a mis en place un fonctionnement et un certain nombre de labels qui le rendent différent des autres offices de la CCPEVA. Il est géré par une association, dont Jean-Louis Roger est le président, et qui a provisionné de quoi poursuivre la saison, Janvier n'étant pas le meilleur mois pour passer son

temps en réunions. Ce sont en effet 60 000€ de salaires qui sont nécessaires au fonctionnement annuel caractérisé par 106 animations. Le budget alloué à l'animation ne devrait pas diminuer dans la future organisation.

Réponses aux questions : la reprise du cinéma nécessite un investissement de 60 000€ car plus aucun opérateur ne peut travailler autrement qu'en numérique et ne veut faire cet investissement. Le projet n'est pas abandonné mais il faudra trouver le financement.

La séance étant close, le président invite l'assistance à poursuivre les débats devant le verre de l'amitié.

Le nouveau conseil d'administration est ainsi composé suite au CA du même jour à 21h00 (un siège n'est pas pourvu)

CÉVOST	Jacques	Président
SEGUIN	Michel	Vice Pt
HAUSTRATE	Alain	Trésorier secrétaire
FAROBIA	Christine	
BRUNET	Christian	
BRUNET	Mariangela	
BALLARINI	Bruno	
TURPIN	Patrick	
BURDY	J-Jacques	
DELANDRE	Dominique	

Et toujours à la Chapelle....

Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h
(Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Exposition à la Maison des Sœurs : Le retour de la vie sauvage. Le retour de la « vie sauvage » dans les Alpes que l'on observe depuis quelques décennies, et sa cohabitation avec les activités humaines.

Du 18 décembre 2016 au 02 avril 2017 aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme (et en juillet août).

Pensez à renouveler votre adhésion dès réception afin de faciliter notre travail.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2017 pourront bénéficier des réductions sur les forfaits de ski 2017/2018

Renvoyez votre chèque à :

AARCA, M Jacques Cévest , 6 route du Petit Chaillot 45530 Vitry-aux-Loges

(adhesion@aarca74.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.